

20.01.2012 - 17:00 Uhr

SRG SSR s'engage davantage encore dans la création cinématographique suisse

Bern (ots) -

Par le nouveau Pacte de l'audiovisuel 2012-2015 signé aujourd'hui dans le cadre des Journées de Soleure 2012, la SSR confirme le rôle phare qu'elle entend jouer dans la promotion du cinéma suisse. Dans cet accord passé avec les principales associations de production cinématographique, la SSR garantit la promotion du cinéma indépendant avec un budget annuel de 22,3 millions de francs ; elle reste du même coup la coproductrice la plus importante du pays. Par ailleurs, elle définit de nouvelles priorités : une aide aux projets multimédias, un rééquilibrage des promotions télévisuelle et cinématographique, le lancement d'une promotion cinématographique automatique qui récompense le succès artistique des oeuvres lors des festivals cinématographiques.

Dans le cadre des Journées de Soleure 2012, le directeur général SSR Roger de Weck, le directeur RTR Mariano Tschuor et les représentants des producteurs cinématographiques suisses ont signé aujourd'hui le nouveau Pacte de l'audiovisuel 2012-2015. Ces quatre prochaines années, la SSR s'engage à verser 90 millions de francs environ à l'industrie cinématographique suisse. Elle assure annuellement la coproduction de plus de 200 films dans le pays : longs métrages, téléfilms, documentaires, films d'animation, séries. La continuité de son engagement a contribué notablement à la professionnalisation du cinéma suisse. Aux yeux de la SSR, la promotion cinématographique est un pilier de la promotion culturelle. Roger de Weck : « Le cinéma suisse se veut le miroir privilégié de la Suisse et des réalités du monde. La conviction qu'il faut s'engager massivement aux côtés des réalisateurs et des producteurs locaux fait partie intégrante du service public : depuis que l'accord existe, la SSR a investi plus de 275 millions de francs dans le secteur. La SSR ne se contente pas de parler de culture, elle la fait vivre ». La reconduction du Pacte pour une durée de quatre ans réaffirme l'intérêt réciproque à cette collaboration.

Le nouveau Pacte continue à distinguer la promotion sélective de la promotion automatique. Chaque année, 18 millions de francs sont réservés à la promotion sélective, dont 11 millions vont aux productions TV et 7 millions à la coproduction de longs métrages. La part dévolue aux productions TV augmente donc de trois millions de francs. A l'inverse, l'Office fédéral de la culture diminue les ressources sélectives réservées jusqu'ici aux productions TV et alimente généreusement l'aide au cinéma liée au succès.

En phase avec les nouvelles tendances Désormais, le Pacte de l'audiovisuel soutient aussi les productions indépendantes du domaine multimédia. L'utilisation de contenus audiovisuels et leur production ont radicalement changé sous l'influence des nouvelles technologies média. Les films ne sont plus produits pour le grand écran ou pour le petit écran, mais toujours plus pour les smartphones ou pour internet. Cette aide d'un genre nouveau permet à la SSR de tenir compte de l'évolution de la création audiovisuelle. L'aide liée au succès obtient elle aussi un coup de pouce. Deux outils sont mis en place : une distinction « Succès passage antenne », qui récompense la diffusion de films sur les chaînes SSR, et une distinction « Succès artistique », réservée aux films de grande valeur artistique. Les films suisses primés lors des festivals nationaux ou internationaux peuvent prétendre à cette nouvelle aide.

Les partenaires suivants ont signé le Pacte de l'audiovisuel avec la SSR : - Forum romand - Association suisse des scénaristes et réalisateurs de films (ARF/FDS) - Groupe auteurs, réalisateurs et producteurs (GARP) - Producteurs indépendants de films suisses (IG) - Groupement suisse du film d'animation (GSFA/SFTG) - Swiss Film Producers' Association (SFP) - Swissfilm Association

Contact:

Communication d'entreprise SSR
Daniel Steiner, porte-parole, 079 827 00 66